

Le 28 février 2023
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

MERCREDI 08 MARS 2023 à 18 H 15

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,

Jean GORIOUX

ORDRE DU JOUR :

- 01 Attribution du logement 101 Rue des Distilleries
- 02 Valorisation de mise à disposition du terrain multisports
- 03 Convention relative à l'utilisation et l'animation du terrain multisports
- 04 Attribution des subventions aux associations année 2023
- 05 Convention de mise à disposition des agents de la Commune de Saint Georges du Bois auprès de l'Association « Les Petits Galopins » pour la garderie périscolaire

COMPTES DE GESTION 2022 – Budget Principal et annexes

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – Budget Principal et annexes

BUDGETS PRIMITIFS 2023 – Budget Principal et annexes

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION : -

✕ _____

POUVOIR

Je soussigné _____

Agissant en qualité de _____

Empêché d'assister au _____

Qui se tiendra le _____

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M _____

Fait à _____, le _____
Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"